

# Quelle diplomatie éducative pour quel réseau ?

## Concurrences et coopérations entre établissements français au Maroc et au Liban des années 1960 à nos jours

### Responsable

**Akhésa Moummi**  
(LIER-FYT / CéSor / IFPO,  
EHESS)

**Mercredi 12 juillet 2023**  
**11h-13h**  
**Salle Athéna 051**

### Intervenants

**Céline Barzun**  
(Clersé, Université de Lille)

**Akhésa Moummi**  
(LIER-FYT / CéSor / IFPO,  
EHESS)

**Sami Ouchane**  
(MESOPOLHIS, Sciences Po  
Aix / IFPO)

**Soufiane Taïf**  
(CESSP, Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne)

### Résumé de l'atelier

Par le croisement des disciplines et des méthodes, cet atelier se propose de questionner la diplomatie éducative française dans les mondes arabes post-indépendances. Nous porterons ainsi le regard sur les réseaux de l'enseignement français au Liban et au Maroc. Ces cas ont été choisis en raison du dynamisme de leur réseau et de l'investissement important des acteurs français en matière de coopération éducative, se faisant les symboles d'une politique au service de l'influence française dans un contexte postcolonial.

Nous interrogerons, d'abord, la politique des langues mise en œuvre dans le réseau français. L'enseignement de la langue arabe y apparaît comme un défi de premier plan, tant les tensions observées sont révélatrices des enjeux linguistiques dans la construction des États libanais et marocain. Ensuite, ce sont les jeux d'échelle et les imbrications de multiples réseaux (publics, privés, confessionnels, laïques) qui retiendront notre attention, pour montrer les antagonismes qui se retrouvent dans le quotidien des établissements. Ces deux cas sont intéressants en ce qu'ils reposent sur des héritages différents, le réseau marocain étant initialement étatique et le réseau libanais associatif.

*In fine*, notre atelier se propose d'examiner l'existence d'une unité et d'une cohérence de la diplomatie éducative française. Nous montrerons que cette politique se décline sur le terrain en une pluralité de configurations, mettant en concurrence institutions et acteurs.

### Programme

#### Céline Barzun

*L'enseignement de l'arabe dans les écoles françaises au Maroc :  
la politique des langues au cœur de la diplomatie éducative*

L'enseignement de l'arabe est obligatoire pour les élèves marocains des écoles françaises au Maroc selon une convention bilatérale. Le Centre d'Études Arabes, sous l'autorité du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Rabat, organise cet enseignement. Pourquoi l'enseignement de la langue arabe est-il un enjeu de souveraineté nationale pour le Maroc et une question de diplomatie éducative sensible ?

Pour répondre à cette question, notre approche sera socio-politique. Nous nous appuyons sur les textes officiels, des articles parus dans les médias ainsi qu'une cinquantaine d'entretiens avec des parents d'élèves marocains, des enseignants, des personnels de direction et de pilotage de l'enseignement français au Maroc, et sur certaines données quantitatives. Il s'agira tout d'abord de s'intéresser au cadre de ce partenariat bilatéral et à ses enjeux en nous penchant sur les Sections Internationales,

sur l'option internationale arabe et les dispositifs pédagogiques déployés comme la journée mondiale de la langue arabe.

Ensuite, nous verrons que malgré la volonté affichée d'employer des méthodes modernes et de délivrer un enseignement efficace, cet enseignement de l'arabe provoque souvent un mécontentement des parents d'élèves. Des tensions peuvent naître, ce qui souligne l'importance pour la diplomatie éducative de l'enseignement de la langue arabe dans les écoles françaises au Maroc.

### **Akhéssa Moummi**

*« Ils nous mettent des bâtons dans les roues volontairement ». Regards laïcs sur la politique éducative française au Liban*

Cette communication se propose de mettre en question la diplomatie éducative française au Liban au cours des dernières années, notamment depuis l'explosion du port de Beyrouth à l'été 2020. En prenant le point de vue des acteurs des établissements scolaires de la Mission laïque française (MLF) au Liban (personnels de direction, professeurs, familles), il s'agira de restituer les tensions qui entourent la diplomatie éducative de la France dans le pays.

Cette communication s'attachera à montrer que le choix de la France au Liban de soutenir l'enseignement confessionnel, notamment chrétien, est perçu comme un manque de soutien voire une entrave au développement d'un enseignement qui se revendique comme laïc. Nous montrerons alors que les tensions qui surgissent au cours de l'année scolaire 2021-2022 rejouent des tensions passées entre soutien aux institutions scolaires laïques et soutien aux écoles congréganistes missionnaires par l'État nouvellement laïque au début du xx<sup>e</sup> siècle.

*In fine*, c'est la question d'une « diplomatie laïque » qui sera posée ici, en interrogeant les ressorts de la diplomatie française au Liban en matière d'éducation. Cet exposé s'appuiera sur des données recueillies au cours d'une année d'ethnographie dans plusieurs établissements de la MLF au Liban.

### **Sami Ouchane**

*« Nous sommes comme une grande famille » : coopérations, concurrences et jeux de pouvoir entre écoles francophones au Liban (1975-1990)*

Au lendemain de l'indépendance du Liban, les autorités françaises tentent de structurer leur politique de coopération éducative sans toutefois parvenir à en unifier le pilotage avant la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en 1990. En effet, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, établie en 1946, doit composer avec une pluralité d'établissements scolaires francophones aux statuts, méthodes et *curricula* différents. Si tous ne relèvent pas de l'autorité directe de la France, puisque certains sont rattachés à des associations religieuses ou laïques locales et étrangères, ils contribuent néanmoins à la politique d'influence de l'ancienne puissance mandataire et sont soutenus à cette fin. Dès lors, des phénomènes de coopération s'observent entre ces écoles et leurs acteurs qui se pensent et fonctionnent en réseau, *a fortiori* face au développement perçu comme menaçant des écoles anglo-saxonnes. Néanmoins, la rhétorique qui consisterait à faire de ces établissements une « grande famille » mue par la volonté commune de renforcer la francophonie et les valeurs associées ne résiste pas à l'examen de leurs relations en temps de crise, notamment lors de la période de guerre (1975-1990). Le recours à des archives institutionnelles (ministère des Affaires étrangères, Mission laïque française et écoles au Liban) croisé à une série d'enquêtes orales (avec d'anciens élèves, enseignants et proviseurs) permettront *in fine* d'analyser les dynamiques entre établissements francophones au Liban, et d'ainsi questionner les contours de ce qui a longtemps été présenté comme un réseau unifié.

### **Soufiane Taïf**

*L'héritage immobilier des établissements français au Maroc de 1957 à 1990*

À l'indépendance, dans le cadre de la politique de coopération, le Maroc et la France signent une convention régissant leurs relations culturelles, scientifiques et techniques. Dans ce dispositif sont listés les Établissements français (E.F.)

primaires et secondaires à restituer au gouvernement marocain. On en compte 124 au 1<sup>er</sup> octobre 1957 dont il n'en restera que 24 en 1990.

Cette communication s'intéresse à l'héritage immobilier du réseau d'établissements français au Maroc en montrant comment ce dernier, après avoir été amputé d'un nombre important de ses locaux, a réussi à maintenir un effectif d'élèves (notamment marocains) important. Nous développerons cette communication en trois temps : nous montrerons d'abord comment et pourquoi l'ambassade s'attelle rapidement à la création de nouveaux établissements afin de pallier la restitution de ceux prévus par la convention culturelle ; en mettant ensuite en avant les enjeux communautaires d'élaboration d'une carte scolaire dans les Établissements français de l'étranger nous montrerons que le processus décisionnel d'ouverture et de fermeture de ces établissements est dû principalement à la présence ou non d'un effectif français suffisant justifiant le maintien d'un établissement. Enfin, les cas des E.F. d'Oujda et Tanger, issus de la consultation des archives de La Courneuve, permettent de présenter concrètement les enjeux scolaires et diplomatiques qui sous-tendent le réseau d'établissements au Maroc.